

L'écho de nos villages

NUMÉRO 40
3^{ÈME} TRIMESTRE 2011

MERCUS • GARRABET • AMPLAING • JARNAT • CROQUIÉ



DÉPART DU TRIATHLON DU 3 JUILLET 2011

sommaire

**DOSSIER : CHIENS ET CHATS,
RÈGLEMENTATION**

HISTOIRE LOCALE : L'ÉGLISE DE MERCUS

VIE LOCALE

VIE SCOLAIRE

VIE ASSOCIATIVE

DÉLIBÉRATIONS DU C.M.

ÉTAT CIVIL

ANIMATIONS



édito

La sécurité des habitants de nos villages s'inscrit tout naturellement au premier rang des préoccupations du conseil municipal

Inondation, mouvement de terrain, risque sismique, feux de forêt, tempête, rupture de barrage, accidents dus au transport de matières dangereuses, constituent les risques majeurs susceptibles d'affecter les biens et les personnes dans notre commune.

Il s'agit certes d'événements exceptionnels mais qui doivent être pris en compte avant qu'ils ne surviennent.

Il convient donc de prendre les dispositions nécessaires pour en minimiser les effets et, à défaut de pouvoir les maîtriser, d'en avertir la population et de la préparer à ces éventualités.

Le Code de l'Environnement stipule que "le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger".

Aussi, c'est bien dans cet esprit et dans un souci d'information et de prévention que va être élaboré le "Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs" (DICRIM).

Ce document recensera les risques majeurs encourus à ce jour par nos villages et délivrera une information sur les mesures de prévention, de protection et d'alerte qui seront arrêtées.

En complément, la Commune réalisera un "Plan Communal de Sauvegarde" (PCS), qui mettra en œuvre l'organisation générale, support de l'intervention des secours en cas d'événement grave.

Les membres des associations et tous les bénévoles qui le souhaiteront pourront se joindre aux équipes municipales pour apporter leur aide en cas de besoin.

Vous-même et vos proches êtes susceptibles d'être concernés par ces catastrophes. Il est important que, sans dramatisation excessive, vous soyez conscients des dangers qui pourraient vous menacer, afin que vous puissiez acquérir les bons comportements et les réflexes qui sauvent.

Le DICRIM et le PCS seront publiés et consultables en Mairie dans les prochains mois.

PREVENIR POUR MIEUX REAGIR !

José LORENZO

REGLEMENTATION SUR LES ANIMAUX ERRANTS CHIENS ET CHATS



L'animal de compagnie s'affiche de plus en plus comme un membre à part entière de la famille. Un tandem indissociable qui se nourrit de relations quasi fraternelles. Compagnon de jeux, guide, gardien, présence discrète et caressante, on lui voue un amour inconditionnel et souvent exclusif. Qu'il comble une solitude ou constitue une compagnie équilibrante pour les enfants, il ne cesse de prendre de la place dans nos vies et devient une présence indispensable dans grand nombre de foyers français.

Le chien et le chat sont les deux animaux de compagnie préférés de l'homme. Avec environ 8 millions de chiens, la France est au 5^{ème} rang des pays d'Europe en termes de population canine. 25% des foyers en abritent au moins un.

Le nombre de chats (plus de 10 millions), est en augmentation; 20% de français en possèdent au moins 2.

Toutefois, les liens qui se créent entre un chien ou un chat et son propriétaire, ne doivent en aucun cas faire oublier à ce dernier qu'il doit veiller à ce que le comportement (nuisances sonores, déjections, morsures, divagations ...) de son compagnon ne vienne troubler la qualité de vie d'autrui.

Contrairement à l'idée répandue, les chats comme les chiens peuvent être considérés comme "errants". Plus précisément, la loi parle d'animaux en état de "divagation".

Est considéré comme "errant" ou "en état de divagation" (article L211-23) :

- tout chien en dehors de la chasse, ou de la garde ou de la protection d'un troupeau, qui se trouve



hors de portée de voix de son maître ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui n'est plus sous la surveillance de celui-ci, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres.

- tout chat dont le maître n'est pas identifié ou qui se trouve à plus de 200 m des habitations, ou tout chat trouvé à plus de 1000m du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

"Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique ainsi que dans les parcs ou jardins qu'autant qu'ils sont tenus en laisse" (art. 99 6 du Règlement Sanitaire départemental)

"Les propriétaires, locataires, fermiers ou métayers peuvent saisir ou faire saisir par un agent de la force publique, dans les propriétés dont ils ont l'usage, les chiens et les chats que leurs maîtres laissent divaguer. Les animaux saisis sont conduits à la fourrière" (article L211-22 du Code Rural).

La fourrière conserve alors l'animal 8 jours francs avant de pouvoir le céder ou l'euthanasier. Bien évidemment, le propriétaire peut venir récupérer son animal pendant ce délai. Les frais de garde et de fourrière sont à la charge du propriétaire de l'animal. (article L211-24 du Code Rural).

le mot du maire

Début septembre, la commune a connu un incident relatif à la potabilité de l'eau sur les villages, à l'exception d'Amplaing alimenté par un captage indépendant du réseau en cause.

Grâce à la réactivité du SMDEA et du Conseil Municipal, une distribution d'eau potable a été immédiatement mise en place après que l'information ait été diffusée aux administrés. Ainsi, 5 000 bouteilles ont été distribuées afin de venir en aide à la population. Les personnes n'ayant pu se déplacer ont été livrées à domicile par des équipes constituées d'agents du SMDEA, d'employés municipaux, de membres du conseil municipal et de bénévoles (Jean-Louis, Daniel, Gilbert, Serge, et Francis...).

Je tiens à remercier chaleureusement ces équipes qui ont aidé à la bonne gestion de cet incident, qui à des rares exceptions près, n'a suscité ni excès d'inquiétude, ni colère chez les habitants.

Après un traitement adéquat, la potabilité de l'eau a pu être déclarée et le retour à la normale a ramené calme et soulagement dans la commune.

Enfin je précise que la qualité de l'eau distribuée dans la commune fait l'objet d'une surveillance régulière et rigoureuse au moyen d'analyses bactériologiques réalisées par l'A.R.S. (Agence Régionale de la Santé).

José LORENZO



histoire locale

L'Eglise de Mercus

Remaniée au XII^{ème} siècle, elle existait à la fin du XI^{ème}. En 1080, elle fut donnée à l'abbaye de Saint-Sernin de Toulouse par Pons Adémar. En 1299 elle sera rattachée au prieuré de Miglos

Dédiée à Saint-Genest au Moyen Age, elle devient ensuite église Saint-Louis.

L'église construite en granit dans le style "Art Roman" se dresse sur un piton de feldspath. Les parties ouvragées sont en grès. Ses murs épais et ses contreforts lui donnent une allure massive. L'édifice fut agrandi vers l'ouest en 1847 et voûté. Le clocher en pierre calcaire a été achevé en 1881.

Elément marquant de ce bâtiment dont une partie a été classée "monument historique" en 1910 : le portail situé au sud. Il est formé de trois voussures, dont la seconde est décorée de dents de scie de faible saillie, et l'archivolte extérieure de dents de scie et de fleurons. Les chapiteaux d'un style grossier sont sculptés d'entrelacs. Il est surmonté d'une corniche de modillons représentant des têtes d'animaux.

A l'intérieur, trois nefs ouvrent sur la profonde abside centrale voûtée en berceau avec doubleaux, et deux absidioles semi circulaires. Les piliers sont ronds sur le chœur, puis carrés ou cruciformes.

VOUSSURES : partie cintrée couvrant l'embrasement d'une baie (porte d'église) dans sa partie haute

ARCHIVOLTE : ensemble des voussures

MODILLONS : pierres sculptées servant à soutenir les corniches des églises romanes

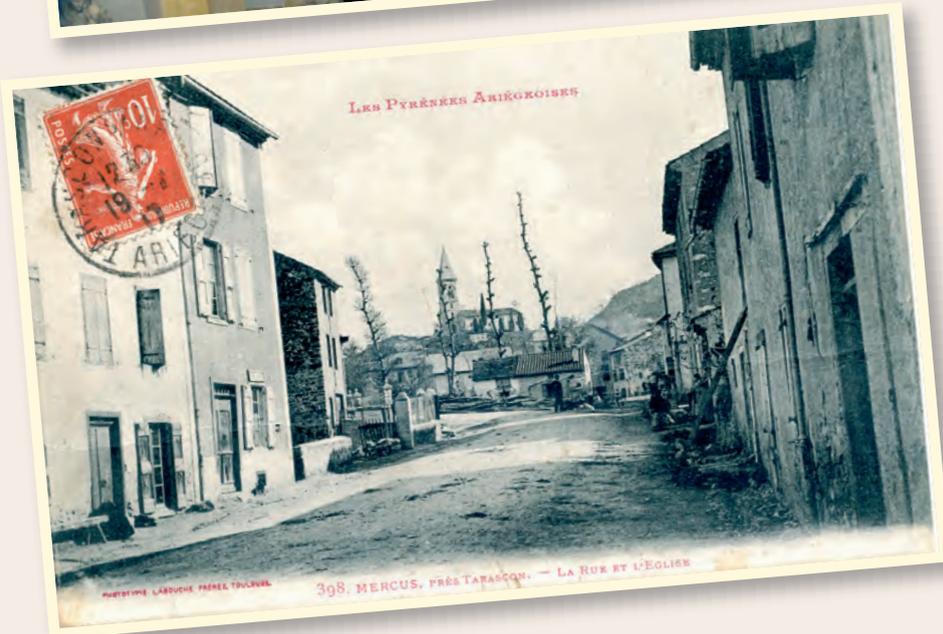
ABSIDE : extrémité d'une église derrière le chœur

ABSIDIOLE : petite abside terminant une nef latérale pouvant contenir une chapelle semi circulaire

DOUBLEAUX : arcade formant saillie sous la courbure d'une voûte et aboutissant aux piliers.

CHAPITEAU : En architecture, un chapiteau est un élément de forme évasée qui couronne une colonne et lui transmet les charges qu'elle doit porter. D'un point de vue ornemental, il est le couronnement, la partie supérieure d'un poteau, d'une colonne, d'un pilastre, d'un pilier, etc.

ENTRELACS : En peinture et en sculpture, les entrelacs sont des ornements (pictural ou de bas relief ou de gravure) évoquant des cordes sans extrémités et enchevêtrées, en général symétriques ou se répétant le long d'une frise, avec des croisements



La légende dit que l'empereur Charlemagne serait monté sur le piton "Roc de Carol" pour considérer son armée rassemblée dans la plaine, avant l'entrée dans les vallées plus étroites des Pyrénées.

TRAVAUX EN COURS

- JARNAT :
 - Remise en état de l'appartement communal.
 - Réfection de la route, et mur de soutènement.
 - Etude de la faisabilité du réseau d'assainissement : le SMDEA a mandaté un cabinet d'études.

- Mise en sécurité du carrefour PRAXAIR à Mercus.
- Piste forestière.
- Mise en place de 5 nouveaux défibrillateurs : Jarnat, Croquié, Amplaing (place des Ecoles) Mercus (place Jean Moulin) et Garrabet (façade du foyer).
- Murs de soutènement à Mercus (ch. de Lacaze) et à Amplaing (rue du château d'eau).



INFORMATIONS PRATIQUES > RAPPEL

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES :

- Mercus, Garrabet, Jarnat : le Vendredi matin.
- Amplaing : le Mercredi matin.

COLLECTE DES "SACS JAUNES" : le mardi matin.

COLLECTE DES "DÉCHETS VERTS", "FERRAILLE", "ENCOMBRANTS" (effectuée par les employés communaux) :

- Mercus, Garrabet, Jarnat : les 1^{er} et 3^{ème} Lundis de chaque mois.

Les "sacs jaunes", les "déchets verts", les "ferrailles" et les "encombrants" ne doivent être déposés sur le domaine public que la veille au soir du ramassage

Les "déchets verts" doivent être conditionnés dans des sacs, les branchages doivent être mis en fagots. Si ces prescriptions ne sont pas respectées, ces déchets ne seront pas collectés.

DÉCHETTERIE DU CANTON A ARIGNAC :

En dehors des collectes effectuées par la Commune, vous pouvez déposer gratuitement vos "déchets verts", "ferrailles" et autres "encombrants" à la déchetterie d'Arignac.

Horaire d'ouverture :

- MARDI, VENDREDI, SAMEDI : 8H30 / 12H00 - 13H30 / 17H30.
- MERCREDI et JEUDI : 13H30 / 17H30.
- Fermeture le LUNDI.

RÉGIE ELECTRIQUE (Mercus, Garrabet, Jarnat),

les relevés des compteurs d'électricité doivent être transmis directement à Régie Electrique, Rue Berga, 09400 TARASCON. Les paiements des factures d'électricité doivent être adressés à Trésor Public, 24 avenue V.Pilhes, 09400 TARASCON.

DISTRIBUTION EAU POTABLE :

- Renseignements facturation : SMDEA à Luzenac.
- Renseignements techniques (branchement, pose compteur, changement d'abonnement...) : SMDEA à Saint-Paul de Jarrat.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES :

Les inscriptions se font en mairie du 1^{er} septembre au 31 décembre 2011 pour les électeurs français et européens.

Horaires d'ouverture de la BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE :

- Mardi 16H / 18H.
- Mercredi 10H 30 / 12H - 15H / 17H.
- Vendredi 16H / 18H30.

INDIGNEZ-VOUS !

Une commune propre, fleurie et accueillante tout le monde la veut. Mais il faut s'en donner les moyens.

Les efforts ne peuvent pas être faits par la seule collectivité ! Le système de gestion des déchets dans la commune relève d'une part du Smectom du Plantaurel, et d'autre part du Conseil Municipal. Le bulletin municipal vous rappelle régulièrement les jours des diverses collectes et insiste sur le respect des jours de sortie des sacs jaunes, déchets verts et encombrants afin de ne pas laisser s'installer des dépôts à long terme. De nombreux "espaces de propreté" sont à votre disposition dans l'ensemble des villages. Néanmoins, ces lieux de dépose et collecte des déchets ressemblent beaucoup trop souvent à des décharges sauvages.

Où sont passés le respect d'autrui, de l'environnement, le simple bon sens à utiliser les moyens de collecte mis en œuvre par le conseil municipal ?...

Prompts à s'indigner, à râler en permanence, les citoyens que nous sommes devraient trouver là de quoi exprimer leur civisme. Chiche !

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population se déroulera sur notre commune du 19 janvier au 18 février 2012. L'un des 3 agents recenseurs nommés par arrêté du Maire, se présentera à votre domicile afin de vous remettre les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Merci de lui réserver le meilleur accueil. Les agents recenseurs sont tenus au secret professionnel. Leur identité vous sera communiquée dans les prochains mois. Protégées par la loi, vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à L'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

LE BUREAU DE POSTE

Malgré le désaccord du Conseil Municipal (délégation du 27 avril 2011), Michel Lagleize Directeur Départemental de l'enseigne La Poste Ariège, a informé le conseil municipal, par lettre du 13 Juillet 2011 qu'en raison de la baisse d'activité du bureau de Poste, le temps d'ouverture passera de 27H/semaine à 20H30/semaine. Cette modification de l'amplitude horaire interviendra au cours du 1^{er} trimestre 2012 et s'établira comme suit :

- du lundi au vendredi : 13H / 16H30 ;
- le samedi : 9H / 12H.

A noter que le Maire avait lors des diverses entrevues qu'il a eues avec Mr Lagleize, émis un avis très défavorable à ce changement, en avançant des arguments qui semble-t-il ont été balayés d'un revers de main... Seule a été prise en compte la demande de maintien d'ouverture du samedi matin qui avait été supprimée dans la proposition initiale de la Poste

Nous ne pouvons que regretter cette décision arbitraire qui encore une fois pénalise le monde rural et dénote le désengagement de l'Etat qui transfère un certain nombre de dépenses vers les collectivités locales.

APCE

Ariège Plomberie Chauffage, Energies, Mr Gilles Rouquette artisan, vient de s'installer à Garrabet. Pour tous travaux de plomberie, sanitaire, chauffage... vous pouvez le contacter au :

05 61 04 88 24, 06 80 41 81 46
email apce.09@laposte.net

REPAS DE QUARTIER (quartier de Yon)

Dès le début de la journée, les convives se sont activés pour mettre la dernière main aux préparatifs du repas de quartier sous chapiteau. On pourrait d'ailleurs le nommer « la guinguette dans le pré », tant on y retrouve l'ambiance conviviale et la bonne humeur qui caractérise ces lieux de détente. Chacun a pu y aller de son histoire ou de son anecdote, la fête qui avait commencé dans la matinée sous un beau soleil s'est terminée tard dans la soirée. Nous remercions les personnes qui ont participé au montage du chapiteau et nous n'oublierons pas ceux et celles qui ont élaboré de bons petits plats ainsi que l'ensemble des voisins qui ont contribué à la réussite de la journée.

Rendez-vous l'année prochaine.



VIE SCOLAIRE

Pour mémoire :

LA RENTRÉE

Tous les ans, le mois de septembre sonne la rentrée scolaire où chacun renoue avec les habitudes au rythme des horaires de classe. Après l'insouciance des vacances, revoilà les contraintes budgétaires liées à toute rentrée scolaire. Outre les obligations légales d'entretien des bâtiments scolaires, qui nécessitent des travaux réguliers et parfois lourds, le conseil municipal a toujours maintenu un engagement fort en faveur des familles et des écoliers.

Présentation de l'équipe enseignante :
Madame CASTAING directrice à MERCUS,
mesdames CAMPERGUE, LAURENCON et FERNANDEZ
Madame VALERO directrice à AMPLAING
Nombre d'élèves : 105

Rubriques	A la charge des familles	A la charge de la commune
Fournitures scolaires + coopérative	Gratuité	85,37 €/enfant
Transport scolaire et transports activités sportives (piscine et stade pour Amplaing)	Gratuité	38 405 €
Piscine - 24h/année scol.	Gratuité	110 €/heure jusqu'à 50 enfants
Cantine	Participation de 2,40 €/par repas	- Différentiel du prix du repas - charges de personnel (2 agents communaux) - équipement et entretien des locaux
Matériel des écoles (photocopieur, lave linge, informatique, mobilier...)	/	- 2010 Amplaing reçoit l'école numérique : 15 000 € - 2011 Mercus reçoit l'école numérique et du mobilier: 20 000 €
Classe de découverte	Participation	Subvention exceptionnelle annuelle de 1500 €

VIE ASSOCIATIVE

LES FETES LOCALES

Nos 3 comités ont animé les villages durant les mois de juillet et août à l'occasion des traditionnelles fêtes locales. Félicitations à tous les bénévoles qui se dépensent sans compter pour mettre en place des programmes riches par leur diversité : concours de boules, jeux pour enfants, spectacles, bals, repas...

Les points "forts" de ces festivités :

- **La soirée "mousse" à Amplaing** : près de 500 personnes "s'en sont donné à cœur joie" jusqu'au petit matin dans une ambiance électrique ("pardon" aux riverains qui ont supporté les nuisances sonores exceptionnelles et annuelles...)
- **Le traditionnel Méchoui de Rouy** : plus de 150 personnes qui sur fond musical ont savouré, par une belle journée d'été, le délicieux repas concocté par l'équipe matinale du Comité des Fêtes de Garra-bet
- **Le feu d'artifice nautique** (tiré le lundi soir de la fête à Mercus) dont la féerie a émerveillé l'innombrable public qui s'était déplacé pour l'occasion.



GROUPE VOCAL 5 H 30

Début juillet, la chorale locale a présenté son nouveau spectacle "On a retrouvé la maison bleue" devant un nombreux public, émerveillé par le décor très coloré dressé dans la salle de la Mairie.

Cette comédie musicale, a replongé les plus âgés d'entre nous dans l'ambiance des années 60... Quant aux plus jeunes ils ont pu approcher "les hippies" et commenter leurs tenues vestimentaires pour le moins originales.

Une soirée fort sympathique qui n'en doutons pas, restera gravée dans la mémoire des spectateurs.

APEEMGA

KERMESSE - La kermesse des Ecoles de Mercus & Amplaing s'est déroulée le Samedi 25 Juin au Communal d'Amplaing. Soleil et chaleur étaient au rendez-vous ! En fin de matinée, les enfants ont proposé un spectacle de danses et chansons. Le repas a pris la forme de l'auberge espagnole et ses grillades, et les nombreuses activités ont été animées par DeliSport telles que le tir à la sarbacane, un mur d'escalade, un château gonflable, des jeux en bois. Une journée réussie pour fêter la fin de l'année scolaire.

AIDE ASSOCIATIONS HUMANITAIRES

Enfants des Oasis

Association qui apporte de l'aide aux habitants des oasis de la région d'Alnif (Maroc) au travers d'actions humanitaires et éducatives.

- L'Apeemga a donné les bureaux d'écoliers invendus lors du vide grenier



- la Mairie et les Ecoles ont donné les livres scolaires des années précédentes
- une collecte de cartables a été réalisée le 30 septembre 2011 et sera renouvelée le 20 novembre prochain.

SolHandi

Association humanitaire qui aide les per-

sonnes avec un handicap dans les pays défavorisés : l'Apeemga et la Mairie ont mis en place un bac de collecte de cartouches d'imprimante usagées à la mairie de Mercus pour le recyclage. Les bénéfices de cette action seront versés à « SolHandi »

S. Ferreira - M.P. Riverola

VIE ASSOCIATIVE

ECHOS DU BOULODROME

La Pétanque Mercusienne termine une saison riche en évènements.

Tout d'abord, les deux équipes engagées dans le championnat départemental des clubs se sont bien défendues et l'une d'elles s'est qualifiée pour la phase finale d'accession qui se disputera prochainement. Le titre de champion d'Ariège est en jeu.

Les concours nocturnes du vendredi ont obtenu un réel succès autour du boulodrome où les "bouchons" ont succédé aux carreaux sans oublier la ferveur autour des grillades dirigées par l'inamovible Jean-Claude.

Au classement général des concours, c'est notre ami Nono qui s'est détaché pour remporter le challenge DRACIR.

La fête de Croquié fut encore une fois fort réussie. Après les parties de pétanque jouées sur des terrains techniques, place à la succulente paella de Maguy puis la fête battait son plein et l'ami Salvatierra, à la guitare, embrasait le chapiteau avec les refrains qui font son succès. Certains convives poussaient également la chansonnette avec talent alors que les "Courtiérols" mettaient l'ambiance jusque tard dans la soirée. Les concours officiels organisés au boulodrome

sous l'œil vigilant des arbitres, Dany ou José ont connu de bonnes affluences notamment le lundi 15 août avec 41 triplettes.

Le mercredi 16 septembre le concours des jeunes a rassemblé 18 pétanqueurs en herbe de 6 à 15 ans venus d'Arignac, de Tarascon et de Mercus. Les parties organisées "à la mêlée" furent acharnées et le challenge remporté par James Martin devant Julian Pédoussaut. Florian Canal complétant le podium.

Enfin, il faut signaler la remarquable performance de Benjamin Mora engagé avec Dylan Nexon de Tarascon et Pierre Marfaing d'Arignac, dans le "championnat juniors" de Ligue Midi-Pyrénées à Millau en tant que représentants de l'Ariège. Après être sortis des poules le samedi, ils obtenaient le droit de rejouer le dimanche les "éliminatoires directs".

Nos trois représentants passaient successivement tous les tours jusqu'en finale où ils s'inclinaient (7-13) face à une formation toulousaine expérimentée et représentant l'équipe de France junior. Un superbe exploit réalisé par ces jeunes et particulièrement pour Benjamin, imperturbable milieu, qui a porté haut les couleurs de la Pétanque Mercusienne.

J.M. Canal



LES AMIS DU SERBEL

RANDONNÉES EN MONTAGNE

Cinq sorties ont été organisées, toutes ont remporté un vif succès.

Certains de nos adhérents sont partis dans le Couserans à la découverte des granges de Balagué, richesse architecturale de la vallée de Balaguères. D'autres ont préféré la balade culturelle sur le chemin des Mineurs, dans le Vicdessos qui leur a fait revivre l'histoire particulière et passionnante de l'extraction du fer dans le massif du Rancié. Quant à ceux qui avaient choisi de passer une journée aux orris du Carla, ils ont eu moins de chance : le mauvais temps ne leur a pas permis d'y accéder... Peu importe, ils ont passé un après midi fort agréable près du lac de Soulcem, après avoir savouré le délicieux pique nique qui leur a été servi. Enfin, courant juillet ceux qui n'étaient pas encore partis en vacances ont pu clôturer la saison en participant à deux randonnées : la "route des Corniches" au départ de Verdun et le "col de Grail" à partir de Goulier.

LE FUTUROSCOPE

Près de quarante adhérents sont partis à la conquête du parc du futuroscope afin de profiter des attractions basées sur le multimédia, les techniques cinématographiques, audiovisuelles, et robotiques du futur. Le lendemain matin, un batelier les a conduits au cœur du marais Poitevin, sur les canaux dont la surface est recouverte de "lentilles d'eau", ces petites plantes aquatiques symbole du marais... Sur le chemin du retour, une petite halte à Bordeaux, leur a permis de découvrir l'esplanade des Quinconces, la plus grande place d'Europe située en bordure de Garonne, bordée d'arbres plantés en quinconce et décorée par deux colonnes rostrales, le monument au Girondins, les statues de Montaigne et de Montesquieu, et la fontaine des Girondins...



AMICALE DES BOULES LYONNAISES

Samedi 13 août sous un soleil de plomb s'est déroulé le concours de boules lyonnaises avec la participation de 16 équipes de l'Ariège.

Après deux parties organisées le matin, tous les joueurs et quelques mercusiens ont été invités à l'apéritif offert par le Comité des Fêtes de Mercus suivi des grillades organisées par les boulistes de Mercus afin de reprendre quelques forces pour continuer les matches tout au long de cet après-midi estival.

Après des parties bien disputées, c'est l'équipe d'Ax-Les-Thermes (FAVARO) qui remporta le 1er Challenge Paul Vignaux. Des félicitations particulières aux équipes de Mercus qui se classèrent 4^{ème}, 8^{ème} et 12^{ème} de ce concours.

Pour terminer cette belle journée, le Président Vincent Augé a remis le Challenge à l'équipe gagnante. Un vin d'honneur a été servi à tous les participants.

Le bureau de l'amicale des boules tient à remercier Monsieur le Maire et son conseil municipal pour l'aide matérielle (sable pour les terrains, coupes, tee-shirts et stylos) apportée ainsi que Monsieur Alain DURAN Conseiller Général du Canton de Tarascon pour les lots publicitaires offerts. Cette participation a fortement contribué à la réussite de cette journée.

Un grand merci, également à tous les bénévoles (Gérard, Jean-Louis, Jean-Claude,...) et au comité des fêtes qui ont permis que cette journée soit inoubliable.

Le secrétaire : A. Castellano

LES MYRTILLES DE L'AYNAT

Les aînés ont célébré courant juin la "Fête des Mères" au Parc de la Préhistoire. L'ambiance amicale et chaleureuse a permis à chacun de passer un excellent moment devant un bon repas. Une visite commentée de ce site remarquable est venue compléter cette journée récréative.



ANIMATIONS

8 OCTOBRE :
SOIRÉE "FLAMENCO"
organisée par "Les Amis du Serbel"

5 NOVEMBRE :
LOTO DE L'ASSOCIATION
"LES AMIS DU SERBEL"

20 NOVEMBRE :
ATELIER DE NOËL
DES MYRTILLES
organisé par les aînés

20 NOVEMBRE :
VIDE GRENIER
COLLECTE VÊTEMENTS
ET CHAUSSURES
organisés par l'Association
des Parents d'Elèves (APEEMGA)

ÉTAT CIVIL

• MARIAGE •

30 juillet 2011 :
Nathalie DOS RAMOS
& Bruno RONDEPIERRE

06 août 2011 :
Rachel, GIROT & André RIGAUD

27 août 2011 :
Emilie SENSEVER & Sylvain AGUILA

• DÉCÈS •

8 août 2011 : Odette HERRERO
née DUPUY

3 septembre 2011 : Lucien CLERC

Directeur de la publication : José LORENZO
Rédaction : Eliane GRAVES
Photos : Mairie de Mercus
Maquette, impression : IPS IMPRIMERIE (09)

L'ETOILE OLYMPIQUE MERCUSIENNE

Tous les ingrédients sont réunis pour accomplir une saison de qualité.

A l'heure où la majorité des clubs ariégeois « tire la langue », L'EOM voit ses effectifs exploser. En effet, pour cette saison 2011/2012, l'EOM enregistre une augmentation importante de ses effectifs seniors, lui permettant de créer une équipe réserve, et peut ainsi garantir à tout licencié de jouer, quelque soit son niveau. L'école de foot n'est pas en reste, puisqu'elle aussi voit ses effectifs s'accroître. L'ensemble du bureau est très satisfait de voir ses actions récompensées, par la venue de jeunes et nombreux joueurs. Les travaux de restauration de la pelouse du stade Vigne Grande, entrepris durant l'été par l'équipe municipale, devraient leur permettre de pratiquer un football de qualité, tous les week-ends. Toutes les conditions étant réunies, le bureau fixe des objectifs sportifs ambitieux à l'équipe fanion, afin de promouvoir le football mercusien à travers tout le département et pérenniser ainsi le club, dans le village. Enfin, pour que la recette soit parfaite, L'Etoile Olympique Mercusienne invite tous les amoureux du ballon, à venir partager des moments de convivialité autour des matchs.



Si votre enfant souhaite intégrer l'école de football, il sera le bienvenu.

N'hésitez pas, prenez contact avec Christophe Gonçalves (Vice président de l'EOM et directeur de l'école de football) – tél 06 80 84 38 67- e mail : contact@eomercus.fr

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juillet 2011

- Révision du classement de la voirie communale
- Marchés de travaux : choix des entreprises
 - Réfection et reprofilage de la voirie communale 2011 : Route de Jarnat, Impasse M. Cassé, réfection de murs de soutènement et rebouchage de «nids de poule» sur tout le domaine de voirie communale. Marché confié à l'entreprise SOCA pour un montant total de 163 739,58 € H.T.
 - Travaux de création de desserte forestière : création de 2 pistes et création d'une aire de retournement. L'entreprise SOCA a été retenue pour un montant total de 19 621,40 € H.T.
 - Bornage zone de «Barri» à Amplaining : afin de délimiter les parcelles qui seront occupées par diverses entreprises souhaitant s'installer sur le site, un bornage doit être effectué. Le cabinet Rivère-Boscariol a été retenu. Montant du marché : 11 500 € H.T.
- Etat des subventions
 - Subventions obtenues du Conseil Général :
 - . Aménagement RD 61(route de Croquié), création de 4 places de parking : 2 000 €
 - . Construction murs de soutènement : 13 000 €
 - Subvention sollicitée :
 - Achat de matériel sportif (une paire de buts de football et système de relevage) pour un montant de 1 761 € H.T. Demande de subvention au Conseil Général

Séance du 31 août 2011

- Hausse des tarifs d'achat et de vente d'énergie :
 - 1^{er} juillet 2011 : hausse du prix de vente de l'énergie (1,7% du tarif bleu)
 - 1^{er} août 2011 : hausse du prix d'achat de l'énergie (3,94%)
 - 1^{er} septembre 2011 : hausse de 1.9% des prestations de service
- Approbation de la 3^{ème} modification du plan local d'urbanisme (PLU)
- Comptabilité : décision modification sur budget 2011
- Crèche : demande de dérogation auprès des services publics afin que le nombre d'enfants accueillis puisse passer de 15 à 17
- La résidence HLM située 5 rue Joliot Curie à Mercus portera la dénomination «Résidence de la Forge»
- Fêtes locales : suite à des réclamations de certains administrés, le Conseil Municipal demande aux Comités des Fêtes de respecter les horaires de fin de soirée..